

Partie réservée à l'administration du club

Date et mode de règlement		Montant du règlement	Licence
Acompte obligatoire / 200 euros			Carte et photo d'identité
	1er versement		
	2ème versement		
	3ème versement		
	Règlement global		



**Fiche d'inscription cours collectifs enfants plus de 11 ans
Saison 2018 - 2019**

Merci de retourner le dossier complet (fiche remplie + acompte de 200 € encaissé en juillet + règlement complet + photo d'identité)

Nom et prénom : _____ Né(e) le : _____

Adresse complète : _____

Portable (J) : _____ Mail : _____

Niveau de balle ou Classement _____ Certificat médical obligatoire:

Préférences horaires :
- mercredi (9h-20h),
- samedi (12h - 19h),
- autre jour de semaine
(17h - 20h)

Cotisation

Formule choisie	Montant	Réduction	Total cotisation à payer
Cours 1h / 6 enfants maxi	460		
Cours 1h / 4 enfants maxi	600		
Cours 1h30 / 6 enfants maxi	600		
Cours 1h30 / 4 enfants maxi	800		
CARTE JEUNE (pas de remise)	200		

Modes de règlement

- * Pour réserver votre place : acompte obligatoire de 200€ (encaissé en juillet) + règlement complet.
- * Par chèque : règlement du montant total en une fois ou en 3 fois (chèques encaissés en différé le 10/10/2018 - 10/11/2018 - 10/12/2018)
Règlement à établir à l'ordre du Tennis Club Parisien de Joinville en indiquant bien les dates d'encaissement au recto ou au verso.
- * En espèces : règlement du montant total le jour de l'inscription.
- * L'accès aux courts et au cours ne sera autorisé qu'à la réception du règlement complet de la cotisation.

Règlement de l'école de tennis

Avant de déposer leurs enfants au Club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir.
Cette disposition est valable même si l'entraînement se déroule hors de l'enceinte du Club.
Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents ou des accompagnants, sauf pendant le temps des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité de leur moniteur.
L'inscription d'un enfant à l'école de tennis entraîne l'autorisation parentale pour les déplacements occasionnés par cette activité (compétition, entraînement...) ainsi que l'utilisation de photos de l'enfant prises durant les manifestations (fêtes, tests, groupe compétition...) pour le site internet.
La cotisation annuelle se règle en totalité avec un acompte de 200€ non-remboursable à verser pour bloquer sa place (voir paragraphe ci-dessus).
Aucun remboursement ne sera possible en cours de saison si nous ne trouvons pas de remplaçant.
En cas d'intempéries, seule une séance est rattrapée (lors de la semaine qui suit la dernière séance).

Date : _____ Signature : _____